

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



MISE À JOUR - Communiqué AUX FAMILLES

17 décembre 2020

Mise à jour selon les nouvelles consignes ministérielles

Afin de respecter les nouvelles consignes émises par le premier ministre, M. François Legault, les règles relatives aux visites doivent être adaptées.

À compter d'aujourd'hui, 17 décembre 2020, et ce jusqu'au 11 janvier 2021, un seul proche aidant par 24h sera accepté.

Pour tous les résidents qui avaient déjà 2 visites inscrites dans un même 24h, nos réceptionnistes feront les appels nécessaires afin corriger la situation.

Soyez assuré que nous ferons tout en notre possible pour rendre cette période des Fêtes la plus agréable possible pour nos résidents et leurs proches.

RAPPEL : Afin de nous assurer de respecter la distanciation physique et d'éviter les attroupements à l'entrée principale, nous demandons votre collaboration afin de nous aviser à l'avance de vos visites prévues dans la période du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021.

Le temps des Fêtes dans nos CHSLD

Le temps des fêtes est très important, tant pour nos résidents que pour nos équipes et il nous tient à cœur de rendre ce moment festif malgré la pandémie qui sévit.

Décorations

Nos établissements seront décorés pour Noël ! Cependant, en raison de la situation actuelle, nous avons adapté la mise en place de l'ambiance des Fêtes dans nos établissements. Les mesures mises de l'avant ont été élaborées suivant une directive ministérielle pour les milieux de vie et les milieux de soins.

Certaines décorations, comme les arbres de Noël et les lumières, seront installées à l'extérieur, sur les balcons ainsi qu'autour de l'établissement lorsque possible.

D'autres décorations seront suspendues du plafond dans les divers milieux de vie pour éviter toute manipulation et tout risque de transmission.

Une quarantaine de 72 heures est requise pour les décorations apportées par la famille pour installation dans la chambre du résident et ne pouvant être désinfectées.

Aucune décoration à portée de main ne sera acceptée.

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Même si nous devons faire les choses différemment cette année, nos résidents pourront profiter d'une ambiance lumineuse et festive.

Cadeaux

Cette année, nous avons besoin de votre collaboration pour que ce temps des Fêtes soit un moment heureux pour nos résidents. Nous aimerions organiser une remise de cadeaux pour tous nos résidents, c'est pourquoi nous demandons votre aide afin de leur préparer une petite attention.

Notre Père Noël se fera un plaisir de distribuer les cadeaux en votre nom.

Pour aider nos équipes lors de la distribution, merci de vous assurer que celui-ci soit bien enveloppé et identifié.

Vous pourrez le remettre à notre réceptionniste avant le 11 décembre 2020 en prenant rendez-vous avec elle sur les heures d'ouverture de la réception entre 8h30 à 12h et de 13h et 16h du lundi au vendredi. Une personne à la fois sera autorisée à entrer pour faire le dépôt des objets apportés selon les modalités de l'établissement.

Il est important de prendre rendez-vous et de le respecter. Cette mesure permet d'éviter les attroupements tout en vous assurant d'obtenir un service attentionné.

Tous les cadeaux reçus seront isolés pour une période de 72 heures pour respecter les normes sanitaires en place.

Nourriture

Les mets apportés à vos proches doivent respecter les mesures en place :

- **Il est interdit pour les proches aidants de manger à la chambre avec le proche.**
- Chaque portion doit être emballée individuellement. Il est important d'éviter le partage de mets.
- Les collations apportées ou livrées doivent être dans des contenants en plastique ou autre emballage qui peut être désinfecté facilement. Ils doivent être essuyés avec une lingette désinfectante à l'arrivée.
- Si la réfrigération d'un aliment est nécessaire, inscrire la date, le nom et numéro de chambre du résident à l'aide d'un ruban adhésif, sur le plat.
- La livraison de repas provenant d'un restaurant est possible pour le résident seulement.
- Il n'est plus possible d'acheter de coupons-repas pour manger avec votre proche.
- Nous sommes conscients que plusieurs familles ont pour tradition d'apporter des boîtes de chocolats afin de les partager. Cette année, si vous souhaitez offrir des friandises aux membres de nos équipes ou à vos proches, elles devront être emballées individuellement afin de respecter les consignes gouvernementales.

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



MISE À JOUR - Permission de sorties

Par décret gouvernemental en période de pandémie, nous vous rappelons que seules les sorties essentielles sont autorisées, pour un rendez-vous médical qui ne peut être reporté, par exemple.

Le congé temporaire dans la communauté (plus ou moins 24 heures) n'est **pas autorisé**. Il est permis seulement, en situation exceptionnelle, pour préservation de l'intégrité et de la santé de la personne si c'est essentiel pour le résident, dans une zone de même niveau et chez des personnes significatives. La permission pour ces situations exceptionnelles sera donnée uniquement par la coordonnatrice de site.

Sachez que chaque fois que vous sortez un résident à l'extérieur, il doit être mis en isolement 14 jours à son retour en établissement.

MISE À JOUR - Proches aidants

Un système de réservation via les réceptionnistes doit être respecté afin de gérer efficacement les consignes habituelles autorisant un maximum d'un proche aidant par 24h. Le proche aidant doit déjà figurer sur les listes ou procéder à l'inscription via la trousse proche aidant sur le site web.

Afin de nous assurer de respecter la distanciation physique et d'éviter les attroupements à l'entrée principale, nous demandons votre collaboration afin de nous aviser à l'avance de vos visites prévues dans la période du 17 au 11vier.

Considérant qu'un maximum d'un proche aidant est autorisé à la chambre par tranche de 24h, **il devient impératif de planifier vos visites afin d'éviter de se voir refuser l'accès au centre.**

VOS RÉSERVATIONS DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2020.

Si plus d'une réservation par 24h avait déjà été planifiée pour l'un de nos résidents, nos réceptionnistes communiqueront avec les proches afin de corriger la situation.

Par mesure de prévention, ces consignes de santé publique doivent être respectées en tout temps :

- Une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps sauf lors de la prestation de soins (hygiène, alimentation, etc.).
- **En cas de non-respect des consignes par un (ou des) participant(s), le responsable de la ressource a le droit de demander à la personne concernée de quitter les lieux.**
- **Hygiène des mains** - Pratiquer l'hygiène des mains, entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant de préparer la nourriture, avant de distribuer des

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



cadeaux, avant de manger, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.

- **Port du masque** - Un masque de procédure doit être porté en tout temps et les directives locales doivent être respectées. Le port du masque doit être maintenu lors de l'utilisation du téléphone cellulaire.
- **Hygiène respiratoire** - Pratiquer l'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez.
- **Les effets personnels** (manteaux, sac à main, etc.) doivent être déposés à l'endroit désigné et conservés selon les consignes de l'établissement.